

1- FOIRE AUX QUESTIONS POUR LES ETUDIANTS CUFR de MAYOTTE

1.1 Pourquoi cette FAQ ?	3
1.2 Les informations officielles	3
Le coronavirus, le point de situation en France, les consignes sanitaires	3
Attestations de déplacement dérogatoire et justificatif de déplacement professionnel .	4
#JeVeuxAider Pour vous engager pendant la crise du Covid-19.....	4
Les aides financières.....	4
Est-ce que la bourse sur critères sociaux des CROUS est toujours versée pendant la fermeture du CUFR ?	4
Est-ce que les autres aides financières seront toujours versées pendant la fermeture du CUFR ?	4
Est-ce que les fermetures ont un impact sur le traitement des dossiers sociaux étudiants ?	4
Parcoursup.....	4
Est-ce que la date limite de confirmation des vœux est bien le 2 avril ?	4
Si, pour des raisons matérielles, vous êtes dans l'incapacité de joindre une pièce complémentaire exigée par une formation dans votre dossier.....	4
Contact <i>Parcoursup</i> Mayotte.....	5
Lien <i>Parcoursup</i>	5
Stages.....	5
Que dois-je faire si je suis en stage ou en alternance et que je ne peux me rendre sur mon lieu de stage / travail ?	5
Les concours.....	5
Report des examens nationaux.....	5
Concours de recrutement de professeurs des écoles	5
Concours post-bac permettant l'accès à des formations sélectives.....	6
Concours universitaires des filières en santé	6
Autres concours nationaux.....	7
1.3 Réponses aux questions récurrentes des étudiants du CUFR de Mayotte	7
Jusqu'à quand le CUFR est-il fermé ?	7
La cafétéria du CUFR est-elle fermée ?	7
La bibliothèque universitaire (CDU) du CUFR est-elle fermée aux étudiants ?.....	7

Soutien social et aides spécifiques	7
Quel est l'impact sur les services de vie étudiante ?	8
Est-ce que les autres aides financières seront toujours versées pendant la fermeture du CUFR	8
Parcoursup	8
Comment obtenir mon relevé de notes pour finaliser <i>Parcoursup</i> dont la date limite est le 2 avril 2020 ?	8
Comment obtenir la fiche de réorientation demandée par <i>Parcoursup</i> ?	8
Lien <i>Parcoursup</i>	8
Vos études et vos cours	8
Est-ce que je suis en vacances pendant la fermeture de mon établissement ?	8
Comment les cours se poursuivent-ils ?	8
Accès à Moodle	9
Autres connexions	10
Service civique	11
Quel est l'impact sur les missions de Service civique ?	11
Stages	11
Evaluations : contrôle continu et examens terminaux	11
Les partiels sont-ils annulés / reportés ?	11
Qu'en est-il pour les étudiants salariés?	12
Que faire si j'ai besoin d'une écoute, si j'ai une baisse de moral ?	12
Handicap	13

1.1 Pourquoi cette FAQ ?

Suite à la décision du Président de la République de fermer les établissements d'enseignement supérieur à compter du lundi 16 mars 2020, vous vous posez légitimement un certain nombre de questions concernant l'aménagement de vos études, l'organisation des examens, le maintien des services aux étudiants ou encore les concours.

Notez que cette FAQ est mise à jour en fonction de l'évolution de la situation et sera précisée au fil des décisions prises par les pouvoirs publics.

IMPORTANT : Le Président de la République a annoncé des règles strictes que vous devez impérativement respecter pour lutter contre la propagation du virus.

1.2 Les informations officielles

Le coronavirus, le point de situation en France, les consignes sanitaires

Face au coronavirus, il existe des gestes simples pour préserver votre santé et celle de votre entourage.

- Je reste chez moi
- Je me lave très régulièrement les mains
- Je tousse ou éternue dans mon coude ou dans un mouchoir
- J'utilise des mouchoirs à usage unique et je les jette
- Je salue sans serrer la main, j'arrête les embrassades

Un numéro vert répond en permanence à vos questions, 24h/24 et 7j/7 : 0 800 130 000

Numéro vert activé par l'ARS Mayotte (appel gratuit 7j/7 de 8h à 18h) : 08 01 90 24 15

Attention : la plateforme téléphonique n'est pas habilitée à dispenser des conseils médicaux.

Si vous avez des symptômes (toux, fièvre) qui vous font penser au Covid-19 : restez à domicile, évitez les contacts, appelez un médecin avant de vous rendre à son cabinet. Si les symptômes s'aggravent avec des difficultés respiratoires et signes d'étouffement, appelez le SAMU- Centre 15.

> <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>

La cellule d'écoute psychologique du Centre Hospitalier de Mayotte est à la disposition de la population : disponible 7j/7, de 8h à 20h et joignable au : **02.69.63.65.30**

Attestations de déplacement dérogatoire et justificatif de déplacement professionnel

Vous trouverez les attestations en suivant le lien ci-dessous :

<https://www.interieur.gouv.fr/Actualites/L-actu-du-Ministere/Attestation-de-deplacement-derogatoire-et-justificatif-de-deplacement-professionnel>

#JeVeuxAider | Pour vous engager pendant la crise du Covid-19

Le site jeveuxaider.gouv.fr met en relation les associations solidaires qui cherchent des bénévoles avec les citoyens qui cherchent à donner un peu de leur temps aux plus fragiles et aux plus démunis pendant cette période de crise du Covid-19.

Les aides financières

Est-ce que la bourse sur critères sociaux des CROUS est toujours versée pendant la fermeture du CUFR ?

Oui. En ces circonstances exceptionnelles et dans un contexte de continuité pédagogique assurée par les établissements, vous ne serez pas considérés absents.

Il n'y a et il n'y aura AUCUNE INTERRUPTION dans la procédure d'instruction des dossiers, comme de mise en paiement. Même si les personnels sont contraints à télétravailler, les plans de continuité d'activité permettent de l'assurer.

Est-ce que les autres aides financières seront toujours versées pendant la fermeture du CUFR ?

Oui. Rien ne change. Les commissions aides spécifiques et les commissions CVEC sont maintenues et se tiennent à distance.

Est-ce que les fermetures ont un impact sur le traitement des dossiers sociaux étudiants ?

Non. Aucun impact. Le traitement du DSE et des autres dossiers étudiants continue.

Parcoursup

Est-ce que la date limite de confirmation des vœux est bien le 2 avril ?

Oui, pour l'instant. La procédure étant dématérialisée, elle peut être poursuivie. La date limite est le 2 avril à 23h59 (heure de Paris).

Si, pour des raisons matérielles, vous êtes dans l'incapacité de joindre une pièce complémentaire exigée par une formation dans votre dossier

Vous devez joindre à la place une attestation sur l'honneur dans laquelle vous indiquez votre numéro de dossier *Parcoursup* et vous certifiez qu'il vous est impossible de joindre la pièce demandée pour des raisons matérielles, vous précisez ces raisons, vous vous engagez à fournir cette pièce dès que



les conditions matérielles seront réunies.

Contact *Parcoursup* Mayotte

Mayotte : composer le 02 69 61 95 34

Lien *Parcoursup*

<https://www.parcoursup.fr/index.php?desc=contact>

Stages

Que dois-je faire si je suis en stage ou en alternance et que je ne peux me rendre sur mon lieu de stage / travail ?

Le travail à distance est la règle impérative pour tous les postes qui le permettent.

Si le télétravail n'est pas possible, et pour maintenir la validation des crédits de stages, les étudiants doivent modifier leurs conventions (par un avenant) avec leur référent au CUFR pour que les conditions du stage soient adaptées, au télétravail par exemple.

Si votre stage ou votre alternance sont empêchés, par exemple si le télétravail n'est pas possible, le CUFR vous proposera des adaptations afin de pouvoir valider votre stage / alternance, ou de le reporter, ou de trouver un autre lieu de stage, ou de neutraliser l'unité d'enseignement (UE) stage.

Les concours

Report des examens nationaux

Les épreuves des examens et des concours nationaux qui n'ont pas pu se tenir ou qui doivent se tenir dans les prochaines semaines seront reprogrammées à une date ultérieure. Elles ne pourront avoir lieu avant la toute fin du mois de mai.

Concours de recrutement de professeurs des écoles

La crise sanitaire exceptionnelle que traverse le pays a nécessité l'interruption de l'organisation des concours internes et externes du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse. La perspective d'un déconfinement progressif à partir du 11 mai 2020 en métropole permet de reprogrammer les épreuves des concours sous réserve des évolutions de la situation sanitaire.

Afin de tenir compte des contraintes nouvelles du calendrier, après une série d'échanges avec les partenaires sociaux et les autorités sanitaires, Jean-Michel BLANQUER, ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, a décidé d'apporter des modifications dans l'organisation des concours pour cette année 2020.

- Les concours externes de recrutement qui ont commencé iront à leur terme. A partir du mois de



FAQ CUFR Mayotte COVID 19

juin, les épreuves d'admission seront organisées dans le respect strict des règles sanitaires. Autant que de besoin et dans la mesure du possible, la visioconférence sera privilégiée. - Les concours externes qui n'ont pas commencé, ce qui concerne un peu moins de 180 000 candidats, seront réorganisés. Les épreuves d'admission, qui auront lieu au mois de juin et de juillet 2020, seront constituées des seules épreuves écrites. Elles seront passées dans le cadre d'un protocole sanitaire très strict. A la rentrée 2020, ces fonctionnaires stagiaires bénéficieront d'un accompagnement renforcé et de la visite d'un inspecteur pour faire le point. Au printemps 2021, la procédure de titularisation comportera un oral dont les contours seront définis dans les prochaines semaines. Par ailleurs, toutes les épreuves des concours internes qui n'ont pas été passées seront reportées à la rentrée septembre 2020.

Chaque candidat reçoit en ce moment même un courrier l'informant personnellement des nouvelles modalités de concours. Dans les toutes prochaines semaines, un calendrier plus précis de passation des épreuves sera publié.

Consultez régulièrement le site de l'académie de Mayotte : <http://www.ac-mayotte.fr/>

Concours post-bac permettant l'accès à des formations sélectives

Les épreuves écrites permettant d'accéder aux formations sélectives du premier cycle de l'enseignement supérieur seront remplacées par un examen des dossiers académiques des candidats dans le cadre de *Parcoursup*

Concours universitaires des filières en santé

Sous réserve de l'évolution de la situation sanitaire :

Les Epreuves Classantes Nationales Informatisées donnant accès au troisième cycle des études médicales se dérouleront du 6 au 8 juillet 2020. **Le concours d'entrée en deuxième année des études en santé (Médecine, Maïeutique, Odontologie, Pharmacie)** sera organisé à partir de la troisième semaine de juin. **Les concours relatifs aux carrières universitaires** seront organisés conjointement par la Direction Générale des Ressources Humaines et les CNU entre la dernière semaine de juin et la première semaine de juillet 2020. **Les autres concours, concernant essentiellement l'accès aux formations paramédicales (infirmier, audioprothésiste, ergothérapeute...)** seront remplacés par un examen des dossiers académiques des candidats dans le cadre de la procédure nationale de préinscription via la plateforme *Parcoursup*.

Les CRPE initialement programmés au mois d'avril de cette année 2020 sont reportés. Les concours de recrutement de l'Éducation nationale devraient avoir lieu, sous réserve de l'évolution de la situation sanitaire, entre juin et juillet. Ils feront l'objet d'une communication spécifique dans les prochains jours.

Autres concours nationaux

Les écrits des autres concours nationaux initialement programmés pendant les mois d'avril et de mai de cette année sont reportés et seront réorganisés à partir de la fin du mois de mai.

1.3 Réponses aux questions récurrentes des étudiants du CUFR de Mayotte

Jusqu'à quand le CUFR est-il fermé ?

Jusqu'à nouvel ordre. Vous serez informés de la levée de cette mesure en temps voulu, lorsqu'elle aura lieu.

La cafétéria du CUFR est-elle fermée ?

Depuis lundi 16 mars, **la cafétéria du CUFR est fermée. La restauration, quelle que soit sa forme, n'est plus assurée.**

La bibliothèque universitaire (CDU) du CUFR est-elle fermée aux étudiants ?

Oui, jusqu'à nouvel ordre.

Les modalités d'accès aux ressources documentaires à distance sont en cours d'organisation.

Soutien social et aides spécifiques

Les demandes des étudiants et les échanges avec eux sont organisés par téléphone ou par mail.

L'assistant social du CUFR, **Monsieur Manroufou ELYASSIR**, assistant social du CUFR est mobilisé tous les jeudis (toute la journée) **et les vendredis à partir du 15 mai 2020** par téléphone par téléphone : **06 39 10 24 04**.

L'infirmière universitaire, Madame Geneviève MEYER, est joignable par mail le mercredi après-midi de 13 à 17h : genevieve.meyer@univ-mayotte.fr

Monsieur Saïd MOHAMADI, responsable du dispositif Etudiants Relais Santé, est joignable au **06 39 09 11 88** et par mail : secretaire@aecum.fr

Pour toute urgence, vous pouvez envoyer un mail au service scolarité : scolarite@univ-mayotte.fr et/ou appeler Madame Chadia BOUDARSSA au 06 39 69 84 88.

Soutien psychologique : le numéro vert disponible de 9H à 19H et 7j/7 est le 0 800 130 000 pour assister les personnes en difficulté psychologique face à l'épidémie et au confinement.

Quel est l'impact sur les services de vie étudiante ?

Au CUFR, toutes les activités qui impliquent des déplacements ou des rassemblements ont été annulées. Cela vaut pour les activités culturelles et sportives, mais aussi pour l'accueil physique dans les différents services du CUFR, dont l'activité peut néanmoins se poursuivre à distance (scolarité, secrétariat...).

Le soutien social : les services sociaux demeurent mobilisés, mais les demandes des étudiants et les échanges avec eux sont organisés par téléphone et par mail.

Est-ce que les autres aides financières seront toujours versées pendant la fermeture du CUFR

Oui. Rien ne change. Les commissions aides spécifiques et les commissions CVEC sont maintenues et se tiennent à distance.

Parcoursup

*Comment obtenir mon relevé de notes pour finaliser *Parcoursup* dont la date limite est le 2 avril 2020 ?*

En envoyant un mail à scolarite@univ-mayotte.fr en indiquant nom prénom numéro d'étudiant, promotion et discipline. Une réponse est apportée dans les 24h en dehors des weekends.

*Comment obtenir la fiche de réorientation demandée par *Parcoursup* ?*

La fiche de réorientation doit être fournie par un conseiller d'orientation et non pas par le CUFR. Renseignez-vous à la rubrique Contact sur *Parcoursup*.
Contact à Mayotte : 02 69 61 95 34

*Lien *Parcoursup**

<https://www.parcoursup.fr/index.php?desc=contact>

Vos études et vos cours

Est-ce que je suis en vacances pendant la fermeture de mon établissement ?

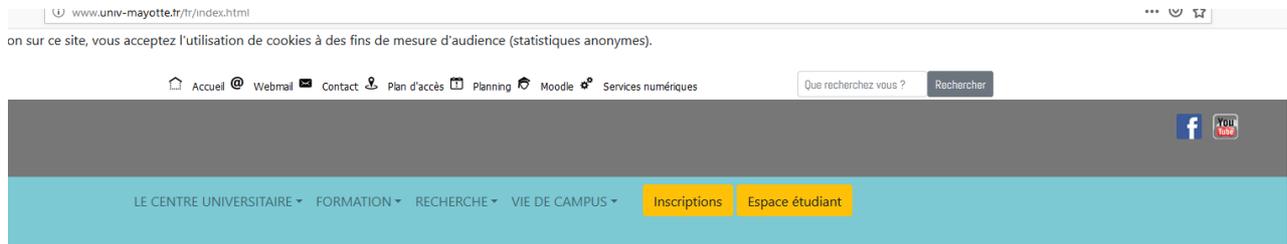
Non. Les enseignements continuent, sous des formes adaptées à cette situation exceptionnelle.

Comment les cours se poursuivent-ils ?

L'accès au cours se fait via Moodle sur le site internet du CUFR de Mayotte

<https://moodle.univ-mayotte.fr/my/>

Les enseignants ainsi que les responsables de départements, les coordinateurs de filières et les responsables de formations mettent régulièrement à disposition les cours. Vous devez les consulter et, si possible, les faire partager à vos camarades de promotion.



Vos identifiants et codes sont mentionnés sur votre certificat de scolarité.

Si vous avez perdu vos identifiants et/ou codes, vous pouvez les demander via mail à scolarite@univ-mayotte.fr

[Accès à Moodle](#)

[Mon navigateur m'indique que le site Moodle n'est pas sécurisé ?](#)

Quand je me connecte au site CUFR et ensuite à un de ses "sous-sites" (Moodle, Planning, Messagerie/Webmail), j'ai un message du type "Attention : risque probable de sécurité", **vous devez, dans les options avancées, accepter l'exception de sécurité.**

Nous travaillons à rectifier la situation.

[Comment utiliser le forum mis à disposition dans certains cours ?](#)

Tu te connectes à Moodle, puis dans le cours concerné, tu cliques sur l'activité comportant le nom du forum. Ensuite, tu pourras **Ajouter une discussion** ou **répondre** à une discussion en cours en cliquant sur le titre de la discussion dans la liste des discussions. Attention tous les enseignants n'ont pas forcément ajouté un forum dans leur cours.

[Mon enseignant me demande de déposer un fichier comment je fais ?](#)

Cela veut dire que l'enseignant a créé une boîte de dépôt (un devoir). Dans la liste des activités en question, tu cliques sur le nom du devoir puis tu choisis **ajouter un travail**, une boîte de dépôt apparaît **Remise de Fichiers** dans laquelle tu vas cliquer sur le petit icône blanc représentant un document avec un +, il apparaît alors une fenêtre **Sélecteur de travail**, tu cliques alors dans **Parcourir** afin de sélectionner ton fichier sur le disque dur de ton ordinateur ou ta clé USB.

Puis tu cliques sur **Déposer ce fichier**. Si l'opération s'est bien déroulée tu verras ton fichier dans la boîte de dépôt.

Autre manière de procéder :

Tu peux aussi glisser déposer directement ton fichier depuis ton ordinateur dans cette boîte, ce sera plus rapide.



FAQ CUFR Mayotte COVID 19

Les boîtes de dépôts ont une date limite de dépôt fixée par l'enseignant gérant le cours, vous ne pourrez plus déposer après la date limite. De même, certains enseignants limitent le nombre de fichiers que l'on peut déposer. Vous ne pourrez pas en déposer plus que cette limite.

Je suis Ajac et je ne peux pas me connecter à un cours d'un certain niveau de licence?

Il est possible que vous soyez déclaré dans l'année N alors que vous pouvez suivre les cours N+1. Dans ce cas, il faut demander à votre enseignant de vous ajouter manuellement à son cours par mail. Ou prévenir la scolarité qui contactera le Centre de ressources informatiques pour vous changer de groupe.

J'ai un autre problème

Tu contactes d'abord ton enseignant par mail ou sur le forum.

Si c'est un problème technique, il contactera le responsable Moodle (bgirard@univ-mayotte.fr) pour toi qui te répondra directement.

Je me connecte à Moodle mais je n'ai pas accès à mes cours.

- 1/ Contactez votre enseignant, c'est lui qui paramètre les inscriptions aux cours
- 2/ Il pourra alerter l'administrateur fonctionnel pour contrôler les inscriptions/cohortes (les cours gérés par cohorte récupèrent les données de l'annuaire du CUFR, issues de votre inscription)

Autres connexions

J'ai perdu mon mot de passe (réseau, moodle, hyperplanning, bluemind)

Vos identifiants et mot de passe vous sont fournis par la Service de scolarité ou le Secrétariat du Département de Sciences de l'éducation en début d'année. Il est de votre responsabilité de les conserver très soigneusement.

Moodle, réseau : redemandez à la scolarité.

Hyperplanning : le système vous permet de redemander un mot de passe

BlueMind : redemandez à la scolarité. Vous avez la possibilité de le changer. Si vous l'avez fait, nous ne serons pas en mesure de le retrouver. Au mieux, le service informatique pourra le modifier.

J'ai redirigé mon mail universitaire vers mon mail personnel, mais je ne reçois rien :

- 1/ Vous devez utiliser votre mail universitaire, les redirections occasionnent des surcharges de trafic et peuvent "blacklister" notre site
- 2/ Vérifiez et videz le contenu de votre boîte universitaire. Lorsqu'elle est saturée, vous ne recevez plus rien sur aucune boîte
- 3/ Les boîtes Microsoft (live, hotmail, outlook) bloquent régulièrement nos envois, Gmail dans une moindre mesure. Ils se débloquent périodiquement

Quel est l'impact sur les missions de Service civique ?

Un grand nombre de missions ne peuvent de fait être effectuées. Cela dit, **l'Agence du Service civique maintient toutes les missions en cours, de même que le versement des indemnités aux volontaires** et ce, même en cas d'impossibilité d'effectuer son volontariat.

La direction de la jeunesse et des sports de Mayotte pourra contacter les volontaires du CUFR pour leur proposer une mission en lien avec l'épidémie.

Stages

Certains étudiants n'ont pas pu réaliser les stages.

Les responsables de départements et les coordonnateurs de filières enverront aux étudiants concernés les nouvelles modalités de stage.

Concernant les stages, vous pouvez consulter le guide des stages du ministère (<https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid20254/les-stages-etudiants-telechargez-le-guide-2018.html>).

Vous trouverez également une foire aux questions sur les stages sur le site du ministère (<https://services.dgesip.fr/fichiers/FAQ-Stages-Cesures-15avril.pdf>) et sur le site du CUFR.

Evaluations : contrôle continu et examens terminaux

Les partiels sont-ils annulés / reportés ?

Les examens du second semestre (session 1 du semestre 2) prévus initialement à partir du 20 avril sont annulés.

Les modalités de contrôles de connaissance se feront principalement via le contrôle continu à distance (via moodle essentiellement) : dossiers/devoirs maison /devoirs en temps limité... Des oraux pourront également être organisés par téléphone ou par visioconférence. Les étudiants sont informés des modalités pour chaque filière par mail et des dates des contrôles continus par mail et via une notification moodle.

Les examens de la session 2 (semestre 1 et 2) se tiendront et vous serez informés prochainement des dates et des modalités.

Les modalités de contrôle des connaissances ont été prises en tenant compte de l'Ordonnance n° 2020-351 du 27 mars 2020 relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19 et des directives du ministère de l'enseignement supérieur et des universités partenaires.

Une attention particulière sera apportée à ce sujet, afin que les étudiants ne soient pas pénalisés par ces circonstances exceptionnelles.



Le Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation entame dès maintenant des concertations avec les établissements au sujet des modalités de contrôle des connaissances.

Qu'en est-il pour les étudiants salariés?

Les examens du second semestre (session 1 du semestre 2) prévus initialement à partir du 20 avril sont annulés.

Les modalités de contrôles de connaissance se feront principalement via le contrôle continu à distance (via moodle essentiellement) : dossiers/devoirs maison en distanciel/devoirs en temps limité... Des oraux pourront également être organisés par téléphone ou par visioconférence. Les étudiants sont informés des modalités pour chaque filière par mail et des dates des contrôles continus par mail et via une notification moodle.

Les examens de la session 2 (semestre 1 et 2) se tiendront et vous serez informés prochainement des dates et des modalités.

Les modalités de contrôle des connaissances ont été prises en tenant compte de l'Ordonnance n° 2020-351 du 27 mars 2020 relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19 et des directives du ministère de l'enseignement supérieur et des universités partenaires.

Que faire si j'ai besoin d'une écoute, si j'ai une baisse de moral ?

La cellule d'écoute psychologique du Centre Hospitalier de Mayotte est à la disposition de la population : disponible 7j/7, de 8h à 20h et joignable au : **02.69.63.65.30**

Contactez l'infirmière, l'assistant social, l'association des étudiants AECUM ou la scolarité

L'assistant social du CUFR, **Monsieur Manroufou ELYASSIR**, assistant social du CUFR est mobilisé tous les jeudis (toute la journée) **et les vendredis à partir du 15 mai 2020 par téléphone : 06 39 10 24 04.**

L'infirmière universitaire, Madame Geneviève MEYER, est joignable par mail le mercredi après-midi de 13 à 17h : genevieve.meyer@univ-mayotte.fr

Le dispositif Etudiant Relais Santé de l'AECUM

L'association des Etudiants du Centre Universitaire de Mayotte (AECUM) via son dispositif Etudiant Relais Santé est déjà mobilisée pour venir en aide et en soutien aux étudiants qui en ont besoin et pour sensibiliser les jeunes aux consignes sanitaires.

Monsieur Saïd MOHAMADI, responsable du dispositif Etudiants Relais Santé, est joignable au **06 39 09 11 88** et par mail : secretaire@aecum.fr



FAQ CUFR Mayotte COVID 19

Pour toute urgence, vous pouvez envoyer un mail au service scolarité : scolarite@univ-mayotte.fr et/ou appeler Madame Chadia BOUDARSSA au 06 39 69 84 88.

Handicap

La continuité pédagogique est organisée par les enseignants. Si vous rencontrez des difficultés liées à votre situation de handicap pour suivre les enseignements proposés et/ou pour ce qui concerne les modalités d'évaluation proposées, contactez le service de la scolarité à l'adresse mail suivante scolarite@univ-mayotte.fr ou Madame Chadia BOUDARSSA au 06 39 69 84 88.

2- RAPPEL DES DISPOSITIFS MIS EN PLACE PAR LE CUFR EN DIRECTION DES ETUDIANTS

- **Le dispositif national de soutien psychologique**

Le numéro vert disponible de 9H à 19H et 7j/7 est le **0 800 130 000** pour assister les personnes en difficulté psychologique face à l'épidémie et au confinement.

Au vu des circonstances actuelles liées à la propagation de l'épidémie, il est indéniable que les mesures exceptionnelles prises par le gouvernement pour contenir la crise sanitaire (distanciation sociale, confinement, enseignement à distance), qui viennent s'ajouter aux spécificités de Mayotte (insularité, éloignement par rapport à l'Hexagone, séismes), peuvent se révéler très anxiogènes.

La **cellule d'écoute psychologique du Centre Hospitalier de Mayotte** est à la disposition de la population : disponible 7j/7, de 8h à 20h et joignable au : **02.69.63.65.30**

Les services du CUFR en soutien à la vie étudiante :

- **Le Pôle formation et vie étudiante du CUFR**

Les équipes du pôle formation et vie étudiante restent mobilisées en cette période de confinement et assurent leurs activités en télétravail et peuvent être joints par mail : scolarite@univ-mayotte.fr.

Madame Chadia BOUDARSSA, responsable du pôle, est disponible par mail : chadia.bouarssa@univ-mayotte.fr et par téléphone au **06 39 69 84 88**.

- **L'infirmier pour les étudiants du CUFR**

Madame Geneviève MEYER, infirmière universitaire, est joignable par mail genevieve.meyer@univ-mayotte.fr sur le créneau du mercredi de 13H à 17H pendant la crise sanitaire, sauf en cas de réquisition par l'Agence Régionale de Santé.

Pour un contact téléphonique d'urgence, vous pouvez appeler Madame BOUDARSSA au **06 39 69 84 88** qui transmettra votre message pour que vous soyez recontacté.

- **L'assistance sociale pour les étudiants du CUFR**

Une permanence téléphonique est assurée tous les jeudis **et les vendredis à partir du 15 mai 2020 par téléphone** pendant la crise sanitaire par Monsieur Manroufou ELYASSIR, assistant social du CUFR. Il est joignable au **06 39 10 24 04**.

- **Le dispositif Etudiant Relais Santé de l'AECUM**

L'association des Etudiants du Centre Universitaire de Mayotte (AECUM) via son dispositif Etudiant Relais Santé est déjà mobilisée pour venir en aide et en soutien aux étudiants qui en ont besoin et pour sensibiliser les jeunes aux consignes sanitaires.

Monsieur Said MOHAMADI, responsable du dispositif Etudiants Relais Santé, est joignable au **06 39 09 11 88** et par mail : secretaire@aecum.fr



- **Les responsables de départements, les coordonnateurs de filières, les responsables de formations et la direction du CUFR**

Vos responsables de départements, vos coordonnateurs de filières, vos responsables de formations et tous vos enseignants (titulaires, contractuels ou vacataires) sont bien évidemment à votre disposition par messagerie pour vous assister en cette période dans le cadre de la continuité pédagogique.

Les membres de la direction sont également à votre écoute en cas de besoin :

- Aurélien SIRI, Directeur du CUFR : aurelien.siri@univ-mayotte.fr
- Daouya BERKA, Directrice des services : daouya.berka@univ-mayotte.fr

Le soutien financier aux étudiants

Nous vous informons que des aides sociales pourront être débloquées dans les prochains jours. Nous réfléchissons à la mise en place d'une procédure simplifiée d'aide d'urgence pour les étudiants.

Nous nous tenons à votre disposition et reviendrons vers vous rapidement pour préciser les dispositifs d'aides financières d'urgence.